

DEPOSITION A L'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LA MODIFICATION N°5 DU PLUI-HD DE GRAND CHAMBERY (28 avril -6 juin 2025)

Le Mouvement Citoyen Grand Chambéry, association citoyenne Loi 1901, agissant sur le territoire de Grand Chambéry pour favoriser la participation des citoyen·nes à toutes les dimensions de la vie publique, transmet la synthèse des remarques et propositions recueillies :

A- SUR LA FORME DE CETTE ENQUETE PUBLIQUE

1. **L'absence ou l'insuffisance de réponses argumentées suites à certaines remarques et questionnements issus de la concertation préalable** (voir bilan de la concertation préalable), et ensuite la non-prise en compte de ces dépositions et le peu d'évolutions dans le dossier soumis à l'enquête publique.
Cela risque d'entraîner un découragement supplémentaire pour les citoyen·nes qui ont fait l'effort de s'informer et de s'exprimer, ne se sentant pas assez écouté.es, entendu.es et pris.es en compte.
2. **L'incompréhension assez générale de cette procédure légale étendue avec 2 consultations publiques successives** (concertation préalable puis enquête publique), ce qui pourrait expliquer - en plus du constat précédent - la baisse de mobilisation et de dépositions pour l'enquête publique par rapport à la concertation préalable.
3. **Une notice générale toujours aussi "indigérable" pour la plupart de nos concitoyen.nes**, avec encore des efforts à faire pour vulgariser et simplifier dans un document complémentaire court, pédagogique et "grand public", à tester préalablement auprès de citoyen·nes "lambda". **Nous faisons la proposition d'ateliers d'urbanisme éducatifs permanents (fixes et mobiles)** dans les communes, collèges, lycées, comités de quartiers, associations, manifestations publiques.... pour développer une culture de l'urbanisme et de la participation citoyenne ?
4. **Toujours pas assez de relais de ces enquêtes par les communes vers les habitant.es, et pratiquement pas de réunions publiques locales / OAP, avant les enquêtes publiques.**
5. **Avec cette simple modification rituelle n°5 et ses modifications "cosmétiques" (hormis l'extension de l'OAP "climatique"), l'absence de prise en compte des nouveaux enjeux et défis globaux, pourtant urgents, ne permet pas une dynamique de débats et de mobilisation citoyenne.**
En 6 ans pourtant, les contextes, enjeux et défis ont pourtant bien évolué et auraient justifié plutôt l'ouverture d'une révision globale de ce PLUI-HD, préparé avant ... 2019 !

B : SUR LE FOND DES PROPOSITIONS MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

(en complément des remarques déjà émises par le MCGC lors de la consultation préalable)

1. **Satisfaction pour la nouvelle OAP globale "continuités écologiques et lutte contre la surchauffe urbaine"**, qui complète et étend sur toutes les communes de Grand Chambéry, l'OAP précédente "Nature en Ville" déjà mise en place à Chambéry. Mais demander qui veillera à ce que ces recommandations parfois imprécises soient bien mises en œuvre ?
2. **Remise en question des objectifs démographiques excessifs et "écologiquement insoutenable" (scénario surestimé retenu en 2019) et les rythmes induits de construction de logements pour les communes urbaines hors Chambéry**, qui, en conséquence, parfois dégrade la qualité de vie des habitants actuels, réduit les espaces verts, pousse à une densification excessive, accentue les problèmes de circulation et de pollutions, provoque des sous-équipements en services publics pourtant indispensables...
3. **Inadéquation entre certaines fortes augmentations de logements induites par les différentes OAP sectorielles avec les voiries et plans de circulation actuels, comme avec les priorités louables affichées de réduire la place de la voiture au profit des modes "doux" et transports collectifs**. La logique voudrait que ces projets de logements soient mis en place **APRES** l'adaptation des voiries et des plans de circulation (avec des zones "30" généralisées hors voiries de transit), **pas AVANT**. Un exemple parmi d'autres, sur la Ravoire, concernant l'extension de l'OAP "Plantaz" (880 logements au total) attenant à la ZAC Valmar du centre-ville (1000 logements) sans réaliser avant l'entrée "EST" sur l'espace pourtant réservé (ER) depuis plusieurs années entre la RD 1006 route de Challes et la partie centrale de la rue de la Concorde.
4. **Absence de documents précis et exhaustifs détaillant les besoins économiques et commerciaux non satisfaits, les vacances et emplacements disponibles en Zones d'activités économiques ou commerciales, les projets déjà en cours, afin d'apprécier les justifications d'implantations et extensions nouvelles présentées, ainsi que leurs localisations**.
5. **Absence de volonté suffisante de densification des bâtiments et zones d'activité économique, de suppression des parkings en surface, de diversification des fonctions avec introduction de logements et de services sur les bâtiments et surfaces économiques ou commerciales existantes**.
6. **Soutien de la volonté de garantir le droit au logement pour tous, dont pour les Gens du voyage, et regret de l'absence d'encouragement aux nouvelles formes d'habitat, dont les résidences intergénérationnelles et solidaires à fonctionnement participatif**.
7. **Satisfaction et soutien de la priorité affichée en introduction de la préservation des espaces agricoles pour du maraichage notamment, avec quelques renoncements limités d'urbanisation de terrains agricoles, MAIS HELAS AVEC :**

- **L'absence de document hiérarchisant et qualifiant la qualité agronomique des terres et leurs autres fonctions écologiques** (stockage carbone, biodiversité, régulation cycle de l'eau, source de biomasse) de Grand Chambéry (cf méthode MUSE en cours à Métropole Savoie / SCOT), **pour éclairer et orienter les choix.**
- **L'absence d'une OAP thématique "Alimentation" avec des objectifs précis et ambitieux de production-transformation locale** (cf Plan Alimentaire Territorial de Grand Chambéry), induisant une déclinaison cohérente des surfaces et installations de production alimentaire nécessaires pour atteindre ces objectifs (voir par ex l'outil de diagnostic et de prospective territoiresfertiles.fr)
- **Des incohérences inacceptables avec ces bonnes intentions annoncées, en constatant notamment :**
 - **Le maintien de l'urbanisation de la ZAC 3 Technolac à La Motte Servolex** sur 21 ha de très bonnes terres alimentaires, alors qu'une étude de densification sur les ZAC 1 et 2 existantes démontre les importants potentiels de requalification et de libération de foncier pour des installations, et que la principale entreprise (Ataway hydrogène) justifiant cette extension ZAC 3 vient d'annoncer renoncer à cette implantation nouvelle sur Technolac
 - **Le maintien du classement "à urbaniser, commercial et économique" de la zone Roc Noir à La Ravoire, sur des terres agricoles (5,5 ha)**, sans débat préalable avec la population et les élu.es du secteur élargi, ni justification détaillée des besoins et des locaux déjà disponibles, et alors que ce secteur sud est déjà largement pourvu (de Carrefour Bassens à Challes les Eaux).
 - Réduire cette urbanisation future à la seule façade déjà urbanisée le long de la RD 1006 (route de Challes)
 - **Les menaces pesant à Challes-les-Eaux sur la récente petite exploitation agricole près du groupe scolaire du Plan d'eau (n18)**

